



Fig. 148 : Enfouissement des lignes aériennes de distribution au cœur de la ville : une redécouverte du patrimoine architectural, une valorisation des perspectives.

Exemples d'actions déjà mises en œuvre :

• **En complément des mesures d'insertion paysagères sur les ouvrages, Réseau de Transport d'Electricité (RTE)** alimente systématiquement un fonds destiné à accompagner chaque projet de ligne aérienne, le Plan d'Accompagnement de Projets (PAP). Il a pour objectif principal de financer, dans un territoire traversé par un projet de ligne électrique aérienne, des actions locales essentiellement centrées sur le développement durable (incluant la maîtrise de la demande en énergie ou le financement de l'enfouissement de réseaux électriques existants) qui bénéficieront aux populations concernées.

Ce fonds, susceptible d'abondement par les collectivités territoriales, est alimenté par RTE à hauteur de 10 % du coût d'investissement des nouvelles lignes aériennes 400 000 volts et 8 % du coût d'investissement des nouvelles lignes aériennes de 63 000 à 225 000 volts.

Le PAP bénéficie en priorité aux communes traversées par l'ouvrage concerné.

Deux exemples d'utilisation du PAP, bien que situés en dehors du Val de Loire, peuvent être cités :

- le projet de ligne 63 000 volts Cahors - Férugue dans le Lot : 1 million d'euros a été mis à disposition de 15 communes. La majorité des projets concerne l'enfouissement des réseaux moyenne et basse tension, et la réfection de l'éclairage public avec installation de lampes basse consommation.
- le projet de ligne 400 000 volts Lyon - Chambéry situé en Isère et en Savoie : 7 millions d'euros sont mis à disposition de 29 communes, 11 communautés de communes et du Parc Naturel Régional de Chartreuse.